

Saint-Barthélemy, le 10 décembre 2018

Madame la Principale

A

**Tous les parents des élèves
Du Collège**

Le Principal



ORGANISATION DE LA MATINEE DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018

Service
administratif

Référence : LCH/CS n° 2018/12 - 113

Madame, Monsieur,

Le collège organisera **le vendredi 21 décembre 2018, de 7h00 à 12h30**, des activités éducatives, culturelles et sportives pour les élèves. L'accueil des élèves se fera entre 7h00 et 8h00.

Exceptionnellement, les élèves seront autorisés à ne pas porter la tenue réglementaire. Ils pourront se vêtir, s'ils le souhaitent, de rouge, blanc, vert et doré (**une tenue correcte est exigée**).

Un petit-déjeuner sera offert à 8h00 par l'association des parents d'élèves et le Foyer Socio-éducatif. Les parents volontaires pour l'animation et l'encadrement seront les bienvenus.

Le service de transport scolaire se fera exceptionnellement à 13h35 après la cantine.

Pour les élèves inscrits à la cantine :

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune à la cantine ce jour-là, veuillez signer et retourner le coupon ci-dessous **à la Vie scolaire avant le mardi 18 décembre.**

Dossier suivi par :
CONNOR-HANSON
Leela
Téléphone
0590 29 60 00
Fax
0590 27 77 57
Courriel :
ce.9710035l
@ac-guadeloupe.fr

Gustavia
BP 58
97098 SAINT-
BARTHELEMY
Cedex



La Principale



Leela CONNOR-HANSON



COUPON REPONSE – Repas cantine : 21/12/18

Je soussigné(e) agissant en tant que responsable légal de l'élève..... scolarisé en classe de.....

- autorise mon enfant à déjeuner à la cantine et à sortir à 13h35
 ne souhaite pas que mon enfant déjeune à la cantine et l'autorise à sortir à **12h30**

Signature du représentant légal